

THALES

THALES Communications

NEGOCIATION ANNUELLE SUR LES SALAIRES EFFECTIFS

DECEMBRE 2009

SOMMAIRE

	<i>pages n°</i>
• Bilan de l'évolution en niveau des rémunérations moyennes du "personnel Présent" à THALES Communications pour la période du 01.01.2009 au 31.10.2009	3 à 7
• Bilan de l'évolution en masse des rémunérations moyennes annuelles du "Personnel Présent" à THALES Communications : - pendant l'année 2009 - pendant la période du 01.01.08 au 31.10.2009	8 à 9
• Représentation graphique de l'effectif par catégorie professionnelle au 31 Octobre 2009	10 à 12
• Pyramide des rémunérations par sexe	13
• Accord relatif aux mesures salariales du XXX	14 à 18
• Structure de l'effectif et de la masse salariale par catégorie professionnelle au 31.10.2009	19 à 20
• SMIC et salaire mini à THALES Communications en octobre 2009	21 à 24
• Tableaux par catégorie professionnelle (OUVRIERS, ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS, MAITRISE, CADRES), reprenant les éléments essentiels (effectifs, salaire moyen, prime d'ancienneté moyenne, âge moyen et ancienneté moyenne) par sexe et position au 31.10.2009...	25 à 30
• Analyse par position des Ingénieurs et Cadres "présents" sur l'attribution de rémunération variable aux bénéficiaires à THALES Communications en octobre 2009.....	31 à 32
• Distribution en % par catégorie professionnelle et par tranche d'augmentation des "Présents/Présents" à THALES Communications de Janvier à Octobre 2009	33
• Distribution en % par Position et par tranche d'augmentation des Ingénieurs et Cadres "Présents/Présents" à THALES Communications de Janvier à Octobre 2009.....	34
• Etude spécifique sur les seniors	35 à 36
• Etude spécifique sur les cadres position 3C	37 à 39

**Bilan de l'évolution en NIVEAU (12/08 à 10/09)
des rémunérations moyennes
du "Personnel Présent" à THALES
Communications
pour la période du 01.01.2009 au 31.10.2009**

**AUGMENTATION
DES PRESENTS**

1. Les pourcentages d'augmentation des Présents par catégorie professionnelle sont les suivants :

CATEGORIE	THALES COMMUNICATIONS RP+ PROVINCE HORS PA			THALES COMMUNICATIONS RP+ PROVINCE AVEC PA		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
OUV+ATAM NIV. I à IV	4.11	4.14	4.13	4.07	4.18	4.14
ATAM NIV.V.1	3.79	3.72	3.76	4.01	3.76	3.90
ATAM NIV.V.2	3.22	3.61	3.37	3.15	3.53	3.30
ATAM NIV.V.3	3.29	3.55	3.37	3.10	3.47	3.22
ATAM NIV.V	3.38	3.62	3.47	3.31	3.57	3.41
OUVRIERS	3.67	4.38	4.15	3.78	4.52	4.29
ATAM	3.50	3.75	3.61	3.44	3.71	3.55
MENSUELS	3.51	3.82	3.65	3.45	3.81	3.61
ING/CADRES	3.40	3.69	3.44	3.40	3.69	3.44
ENSEMBLE	3.41	3.74	3.47	3.41	3.73	3.47

Source : Etat 94 E 06 675/S de Janvier 2009 à Octobre 2009, effet en niveau, sans part variable.

Ces statistiques concernent le personnel de la Société THALES Communications "PRESENT" à la fois le 01.01.2009 et le 31.10.2009 (Chiffres hors rémunération variable).

Un avenant à la Convention Collective de la Métallurgie de la Région Parisienne a été conclu le 5 Février 2009 revalorisant le barème des appointements minimaux 2009 pour les Ingénieurs et Cadres de 1,5%. Un deuxième avenant a été conclu le 10 Avril revalorisant le barème des taux annuels garantis pour 2009 de 1,6% pour les mensuels.

**MESURES
GENERALES**

2. L'incidence de la mesure catégorielle pour les niveau I à V en 2009 ressort pour l'ensemble de la Société, à :

CATEGORIES I à V.1	2.1% talon 47 €
OUVRIERS+ATAM NIV. I à IV	2.44%
ATAM NIV. V.1	2.22%
OUVRIERS NIV. I à IV	2.59%
ATAM NIV. I à IV	2.38%

CATEGORIES V.2 à V.3	1.9%
ATAM NIV. V.2	1.9%
ATAM NIV. V.3	1.9%

**MESURES
INDIVIDUELLES**

3. A partir de l'augmentation des "PRESENTS", il est possible de déterminer pour les Mensuels les pourcentages moyens des mesures individuelles accordées au personnel "PRESENT". Ces pourcentages (hors P.A.), pour l'ENSEMBLE THALES Communications, sont les suivants (rapport des indices d'évolution "PRESENTS" / mesures générales) :

CATEGORIES	H	F	H + F
OUVRIERS + ATAM NIV. I à IV	1.67	1.70	1.69
ATAM NIV. V.1	1.57	1.50	1.54
ATAM NIV. V.2	1.32	1.71	1.47
ATAM NIV. V.3	1.39	1.65	1.47
ATAM NIV. V	1.41	1.65	1.50
OUVRIERS	1.08	1.79	1.56
ATAM	1.44	1.69	1.38
ENSEMBLE OUVRIERS + ATAM	1.41	1.72	1.55
ING / CADRES	3.40	3.69	3.44

Source : Tableau n°1, Augmentation des Présents et Tableau n°2, Mesures générales.

POIDS DES PRESENTS

4 - A titre indicatif, le personnel resté PRESENT du 01.01.2009 au 31.10.2009 représente, par rapport aux effectifs du 31.10.2009 de la Société (hors CASA) :

• OUVRIERS	:	94.8%	Soit	127 / 134
• ATAM	:	94%	Soit	1124 / 1196
• ING / CADRES	:	92.2%	Soit	3574 / 3875
<hr/>				
ENSEMBLE		92.8%	Soit	4825 / 5205

* Les données mentionnées ci-dessus sont issues de l'état 94 E 06 675/S de janvier à octobre 2009 et d'une extraction PGI traitée sur Excel pour les effectifs à fin octobre 2009.

La comparaison s'effectue par rapport aux effectifs (hors 3C et contrats particuliers) de la fin de période à cause des modifications de structure et des informations disponibles. L'écart observé correspond aux « entrées » intervenues pendant la période.

POURCENTAGE DES PROMOTIONS

5 Le pourcentage des promus (changement d'échelon ou de position hiérarchique), promotions intervenues dans la population des "PRESENTS" entre le 31.12.2008 et le 31.10.2009, est indiqué ci-dessous par catégorie professionnelle et par sexe :

CATEGORIES	H	F	H + F
OUVRIERS	17.5	26.4	23.6
ADMINISTRATIFS	24	19.8	20.5
TECHNICIENS	12.5	23.1	14.5
MAITRISE	15.3	-	14.2
ATAM	14.8	20.7	16.7
ENSEMBLE OUVRIERS + ATAM	14.1	21.6	17.4
ING / CADRES	7.7	10.2	8.1
ENSEMBLE	8.9	16	12.2

Source : Etat C 94 E 94 675/S de janvier 2009 à octobre 2009

% d'A.I.
MOYENNES

6 - Les pourcentages d'augmentation moyenne du personnel "PRESENT PROMU", du personnel "PRESENT AUGMENTE" et du personnel "PRESENT PROMU ou AUGMENTE" ayant bénéficié d'une augmentation individuelle ressortent à : (rapport des indices d'évolution des moyennes des "Présents")

CATEGORIES	PROMUS			AUGMENTES			PROMUS OU AUGMENTES		
	TCF	Région parisienne	Hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne
OUV + ATAM NIV. I à IV	5.84	6.58	5.80	3.81	3.34	3.96	4.41	3.58	4.61
ATAM NIV. V	5.41	5.78	5.15	3.35	3.27	3.42	3.65	3.58	3.72
OUVRIERS	5.85	-	5.85	4.36	-	4.36	4.89	-	4.89
ATAM	5.54	5.84	5.41	3.40	3.28	3.50	3.77	3.58	3.92
MENSUELS	5.58	5.84	5.48	3.44	3.28	3.58	3.84	3.58	4.02
I/C	7.18	7.17	7.23	3.47	3.50	3.35	3.77	3.78	3.68

Source : Etat C 94 E 06 675/S de janvier 2009 à octobre 2009

**% de
PROMUS et
AUGMENTES**

7 - Le pourcentage du personnel "PRESENT AUGMENTE" ⁽¹⁾, du personnel "PRESENT PROMU" et du personnel "PRESENT PROMU ou AUGMENTE" ayant bénéficié d'une augmentation individuelle dans chaque catégorie professionnelle pour l'ensemble de TCF est le suivant :

CATEGORIES	PROMUS			AUGMENTES			PROMUS + AUGMENTES			NI PROMUS NI AUGMENTES		
	TCF	Région parisienne	hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne
OUV + ATAM Niv. I à IV	23.5	6.1	26.8	52.7	75.4	48.4	76.2	81.5	75.2	23.8	18.5	24.8
ATAM NIV. V	14.5	11.8	16.7	74.6	76.7	73	89.1	88.5	89.7	10.9	11.5	10.3
OUVRIERS	23.6	-	23.6	44.1	-	44.1	67.7	-	67.7	32.3	-	32.3
ATAM	16.8	11	20.6	70	76.4	65.8	86.8	87.4	86.4	13.2	12.6	13.6
MENSUELS	17.5	11	21.1	67.4	76.4	62.4	84.9	87.4	83.5	15.1	12.6	16.5
I/C	8.1	8	8.1	82.6	82.5	83	90.7	90.5	91.1	9.3	9.5	8.9
ENSEMBLE	10.5	8.4	15.3	78.6	81.7	71.6	89.1	90.1	86.9	10.9	9.9	13.1

(1) hors impact de la rémunération variable.

Source : Etat C 94 E 06 660/S d'octobre 2009, Distribution en % des bénéficiaires d'AI

**Bilan de l'évolution en Masse
des Rémunérations moyennes
du "Personnel Présent" à THALES
Communications
pour la période du 01.01.2008 au 31.10.2009**

**EVOLUTION
EN MASSE
DES
PRESENTS**

8 - Les pourcentages d'évolution en MASSE des rémunérations moyennes annuelles (avec P.A.) des Présents sont les suivants :

CATEGORIES	AUGMENTATIONS EN 2009		
	Hors Rém. Variable		Avec Rém. Variable
	(1) Masse 09* <hr/> Masse pot. 09 A	(2) Masse 09* <hr/> Masse pot. 09 B	Masse 1/09* <hr/> Masse pot. 09
OUV. + ATAM NIV. I à IV	4.01	4.04	4.06
ATAM NIV. V	3.33	3.47	3.67
OUVRIERS	4.16	4.27	4.27
ATAM	3.59	3.57	3.74
ENSEMBLE OUVRIERS + ATAM	3.63	3.63	3.78
ING / CADRES	3.43	3.68	4.26
ENSEMBLE	3.46	3.67	4.18

*** sur la base du mois d'octobre 2009**

(1) Personnel "PRESENT", observation période déc. 2008 à octobre 2009
(Etat c 94 E 06 660/S d'octobre 2009).

(2) Personnel "PRESENT", observation période janv. 2008 à octobre. 2009
(Etat C 94 E 06 675/S de janvier 2008 à octobre 2009).

colonne A = colonne B - report de l'année précédente.

A - Evolution en Masse dans le cadre de l'année 2009 :

Cette évolution résulte de la comparaison entre le salaire potentiel 2008, (décembre 2008 x 13) + 12 primes d'ancienneté pour les Mensuels et (décembre 2008 x 12) pour les I/C, et la somme des rémunérations, selon les mêmes données, de l'ensemble des mois de l'année 2009.

Dans cette évolution, **l'effet de REPORT / DEPORT n'est pas pris en compte.**

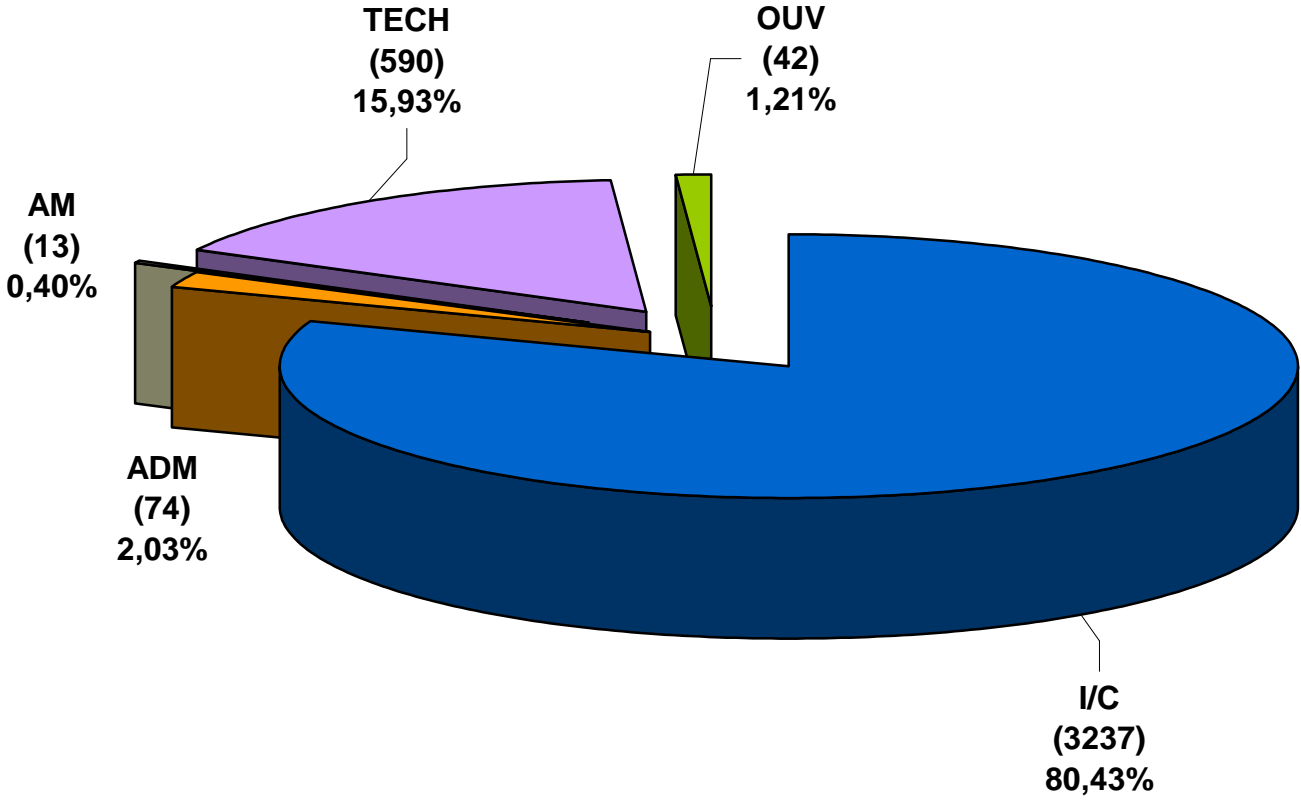
B - Evolution en Masse des rémunérations moyennes annuelles 2009, par rapport aux rémunérations annuelles 2008 :

Cette évolution "en masse" d'une année par rapport à l'année précédente est la plus significative, car elle prend en compte les dates auxquelles ont été attribuées les différentes mesures (individuelles et catégorielles, les primes) et **ainsi que le REPORT / DEPORT** tout en supprimant les effets de noria et d'effectif lorsque l'on observe la population des Présents.

N.B. : La gratification 2009, les rémunérations de novembre et décembre 2008 et les primes d'ancienneté sont valorisées sur la base du mois d'octobre 2009.

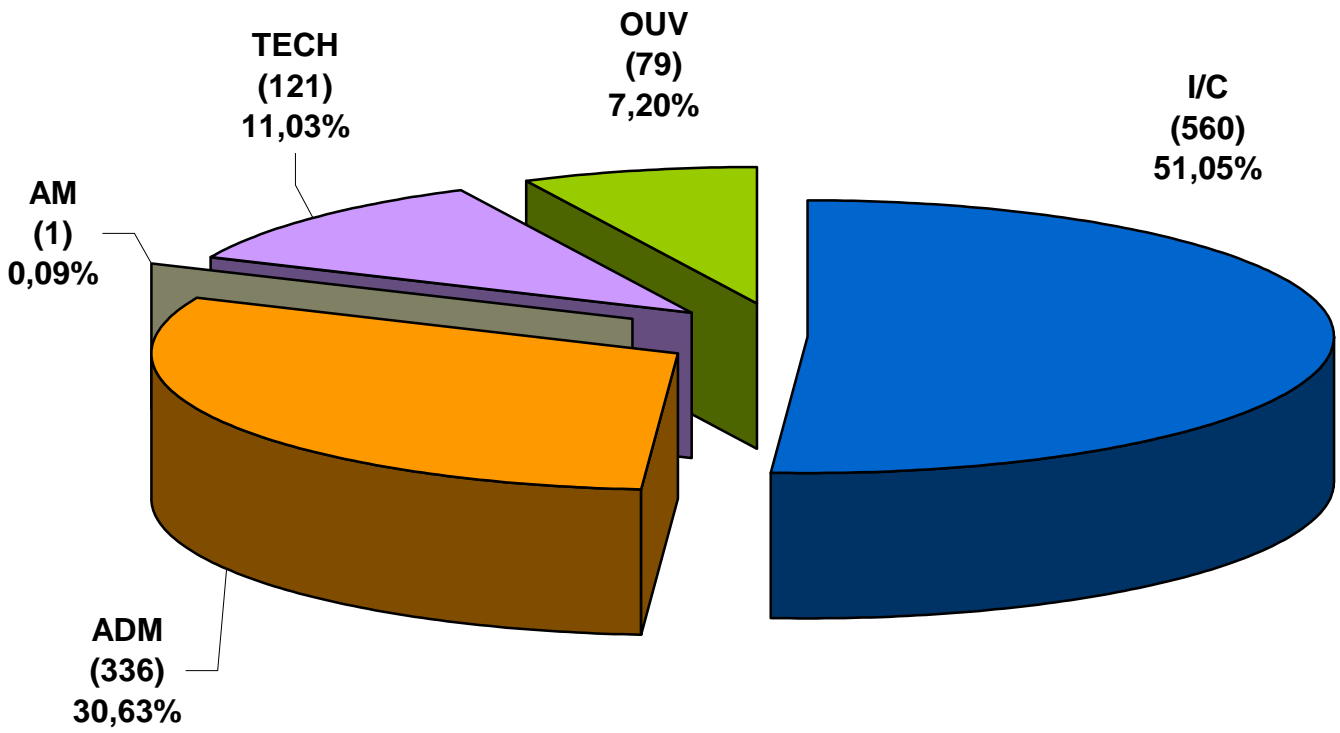
**EFFECTIF ACTIF THALES COMMUNICATIONS
REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31/10/2009 (HORS 3C)**

3956 HOMMES



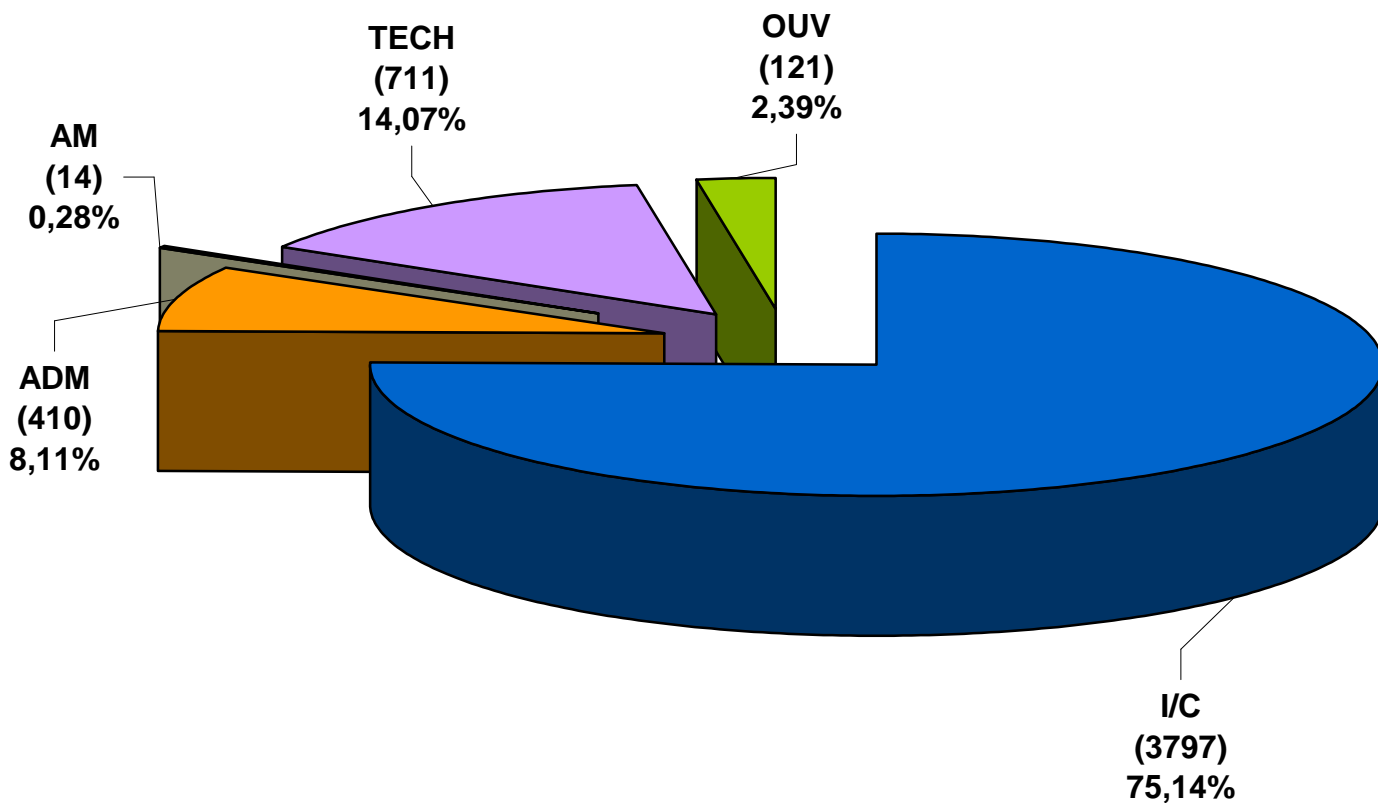
**EFFECTIF ACTIF THALES COMMUNICATIONS
REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31/10/2009 (HORS 3C)**

1097 FEMMES



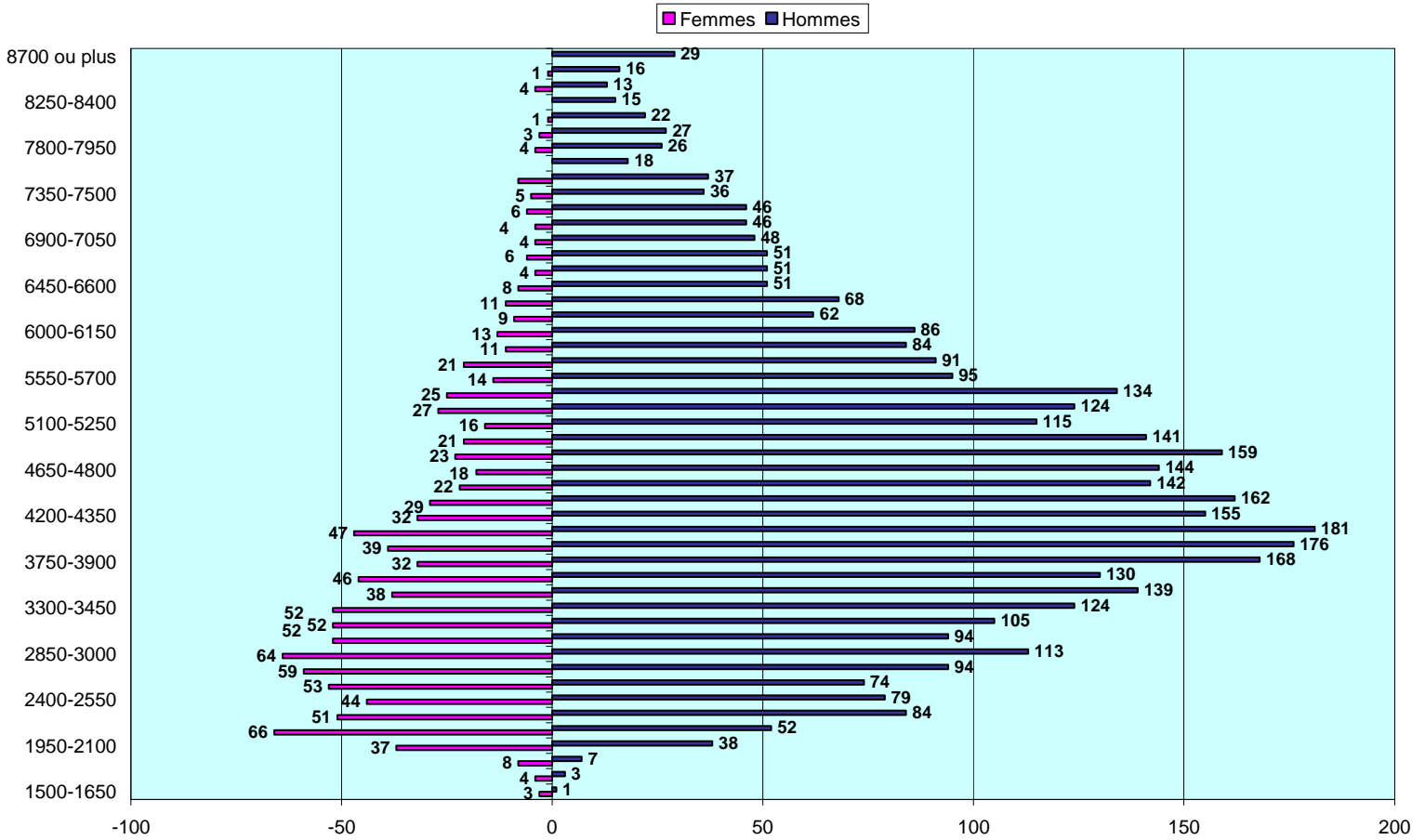
**EFFECTIF ACTIF THALES COMMUNICATIONS
REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31/10/2009 (HORS 3C)**

5053 PERSONNES



PYRAMIDE DES REMUNERATIONS

HORS 3C, contrats particuliers et CASA



INFORMATIONS VALIDES AU 31/10/2009

<u>Dans cette pyramide H+F</u>			
Salaire < 1500 euros :		Salaire < 3900 euros :	20.42%
Salaire < 2100 euros :	2%	Salaire < 4500 euros :	16.25%
Salaire < 2400 euros :	5.01%	Salaire < 5400 euros :	18.84%
Salaire < 3000 euros :	11.52%	Salaire > 5400 euros :	25.96%

Effectif :	5053	
Hommes :	3956	78.3%
Femmes :	1097	21.7%

Gratification annuelle incluse

EVOLUTION DES SALAIRES ET DES APPOINTEMENTS A THALES COMMUNICATIONS EN 2009

PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2242-4 du Code du travail, « *Si, au terme de la négociation, aucun accord n'a été conclu, il est établi un procès-verbal de désaccord dans lequel sont consignées, en leur dernier état, les propositions respectives des parties et les mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement.*

Ce procès-verbal donne lieu à dépôt, à l'initiative de la partie la plus diligente, dans des conditions prévues par voie réglementaire. »

Il est établi, à la suite des réunions de négociation en date des 17 décembre 2008, 16, 23 et 28 janvier 2009, le présent procès-verbal de désaccord.

La négociation annuelle a fait l'objet d'une discussion centrale entre les représentants de la Direction et la délégation salariale constituée des organisations syndicales représentatives au sein de la société Thales Communications. Le présent procès-verbal de désaccord reprend, au niveau de la société Thales Communications, les propositions faites par la direction à l'occasion de cette négociation.

Il a pour objet de fixer la politique salariale pour 2009 et s'applique à l'ensemble des salariés de la société.

Article 1. Etat des propositions de la Direction dans le cadre de la négociation d'un accord relatif à la politique salariale

Il est rappelé que l'ensemble des catégories de personnel pourra bénéficier d'une évolution des rémunérations en 2009.

Il est également rappelé que la politique salariale de l'entreprise est avant tout fondée sur la performance individuelle (contribution dans la fonction et le niveau de responsabilité ; atteinte des résultats attendus), l'équité (principes clairs, non discrimination, transparence) et la compétitivité (cohérence avec le marché des rémunérations).

Dans ce cadre et compte-tenu de la volonté des organisations syndicales d'aboutir à un accord, deux propositions ont été formulées par la Direction, l'une d'entre elles étant conditionnée par la conclusion d'un accord.

En application des principes dégagés au niveau du Groupe, la Direction de la société Thales Communications a fait les ultimes propositions suivantes :

1.1 – Propositions dans l’hypothèse de la conclusion d’un accord

1.1.1 - Personnel Mensuels

Pour le personnel **mensuels de niveau I à V1** de la Convention Collective de la Métallurgie, les propositions suivantes ont été faites :

- une augmentation générale de 2,2 % des salaires de base au 1^{er} janvier 2009 avec le bénéfice d’un talon de 50 €.
- l’attribution d’augmentations individuelles à hauteur d’un budget de 1 % de la masse salariale des salaires de base de ces personnels au 1^{er} janvier 2009.

Pour le **personnel mensuels de niveau V2 à V3** de la Convention Collective de la Métallurgie, les propositions suivantes ont été effectuées :

- une augmentation générale de 2 % des salaires de base au 1^{er} janvier 2009.
- l’attribution d’augmentations individuelles à hauteur d’un budget de 1,2 % de la masse salariale des salaires de base de ces personnels au 1^{er} janvier 2009.

Pour les mensuels non forfaitaires, majoration du 13^{ème} mois pouvant aller jusqu’à 20%, versée sur la paie du mois de Mars.

Pour les mensuels forfaitaires, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 7%.

Le personnel mensuel ayant plus de trois mois d’ancienneté a la garantie que le montant de leur gratification annuelle ne sera pas, pour un travail à temps plein, inférieure à 1600 €.

1.1.2 – Personnel Ingénieurs et Cadres

1.1.2.1 – Augmentation individuelle

Pour le personnel **Ingénieurs et Cadres**, un budget de 3,2 % de la masse salariale des salaires de base de ces personnels est attribué au titre d’augmentations individuelles.

Il est précisé que les ingénieurs et cadres éligibles à une augmentation individuelle au regard de leur niveau de performance bénéficient d’une augmentation individuelle minimale de 2 %.

Pour ceux d’entre eux dont l’appréciation est conforme aux objectifs et qui se trouvent dans le segment 2 du marché (sur les trois segments), ils bénéficieront d’une augmentation minimale de 2,3 %.

1.1.2.2. - Rémunération Variable

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 7 et 8 correspondant le plus souvent aux positions I et II, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 8%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (10% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 8).

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 9 correspondant le plus souvent à la position 3A, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 10%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (12% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 9).

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 10 correspondant le plus souvent à la position 3B, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 12%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (15% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 10).

1.1.3 – Les dispositions de l'article 5.1 de l'accord salarial 2008 sur l'analyse des performances « amélioration nécessaire » sont reconduites pour 2009 :

« 5.1 Point sur les entretiens annuels d'appréciation

En 2008, si la proportion du niveau de performance « amélioration nécessaire » était supérieur à 8 %, les organisations syndicales seraient réunies pour en faire l'analyse.

Par ailleurs, les parties se réuniront d'ici fin Juillet 2008 pour examiner le cas des personnels appréciés « amélioration nécessaire » en 2008 et qui ne bénéficieraient pas de plans d'action afin d'examiner quelles mesures pourraient être mises en œuvre. Le bilan de l'application de la matrice sera également présenté. »

1.2– Propositions sans conclusion d'un accord

1.2.1 - Personnel Mensuels

Pour le personnel **mensuels de niveau I à V1** de la Convention Collective de la Métallurgie, les propositions suivantes ont été faites :

- une augmentation générale de 2.1 % des salaires de base au 1^{er} janvier 2009 avec le bénéfice d'un talon de 47 €.
- l'attribution d'augmentations individuelles à hauteur d'un budget de 1% de la masse salariale des salaires de base de ces personnels au 1^{er} janvier 2009.

Pour le **personnel mensuels de niveau V2 à V3** de la Convention Collective de la Métallurgie, les propositions suivantes ont été effectuées :

- une augmentation générale de 1,9 % des salaires de base au 1^{er} janvier 2009.
- l'attribution d'augmentations individuelles à hauteur d'un budget de 1,2 % de la masse salariale des salaires de base de ces personnels au 1^{er} janvier 2009.

Pour les mensuels non forfaitaires, majoration du 13^{ème} mois pouvant aller jusqu'à 20%, versée sur la paie du mois de Mars.

Pour les mensuels forfaitaires, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 7%.

1.2.2 – Personnel Ingénieurs et Cadres

1.2.2.1 – Augmentation individuelle

Pour le personnel **Ingénieurs et Cadres**, un budget de 3.1 % de la masse salariale des salaires de base est attribué au titre d'augmentations individuelles.

Il est précisé que les Ingénieurs et Cadres éligibles à une augmentation individuelle au regard de leur niveau de performance bénéficient d'une augmentation individuelle minimale de 2 %.

1.2.2.2. - Rémunération Variable

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 7 et 8 correspondant le plus souvent aux positions I et II, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 8%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (10% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 8).

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 9 correspondant le plus souvent à la position 3A, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 10%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (12% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 9).

Pour les Ingénieurs & Cadres occupant un poste de niveau de responsabilité 10 correspondant le plus souvent à la position 3B, il est attribué une rémunération variable avec un taux cible de 12%, avec effet sur la rémunération variable 2008 versée en 2009 (15% pour les commerciaux de niveau de responsabilité 10).

1.3 – Mesures complémentaires

1.3.1 – Egalité Professionnelle Femmes / Hommes

Afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un budget maximum de 0,1 % des salaires de base de Thales Communications sera attribué pour permettre les corrections de salaires nécessaires.

Le budget sera affecté sur la base de plans d'actions collectifs en Mai 2009. L'utilisation de ce budget sera arbitrée au niveau de la société par la Direction des Ressources Humaines.

1.3.2 – Promotions et Mobilité

Un budget de 0,4 % de la masse salariale est dédié aux augmentations liées aux promotions à hauteur de 0,3 %, ainsi qu'à la mobilité à hauteur de 0,1 %.

1.4 – Mesures relatives aux apprentis

Afin d'harmoniser les pratiques des différents établissements de la société Thales Communications, il est décidé que la rémunération des apprentis nouvellement embauchés sera systématiquement versée sur 13 mois, à l'identique des Mensuels.

A l'issue de la réunion du 28 janvier 2009, l'ensemble des délégués syndicaux centraux ont fait part de leur désaccord concernant les propositions de politique salariale faites par la Direction.

Il est donc pris par la Direction les mesures unilatérales suivantes :

Politique salariale pour le personnel mensuel

En l'absence d'accord, la Direction applique les mesures qu'elle avait proposées et qui figurent à l'article 1.2.1 du présent procès-verbal de désaccord.

Politique salariale pour les ingénieurs et cadres

En l'absence d'accord, la Direction applique les mesures qu'elle avait proposées et qui figurent à l'article 1.2.2 du présent procès-verbal de désaccord.

Mesures complémentaires

Les mesures figurant aux articles 1.3 et 1.4 du présent procès-verbal de désaccord sont mises en œuvre.

Les mesures d'augmentations salariales seront appliquées avec les appointements du mois de mars 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

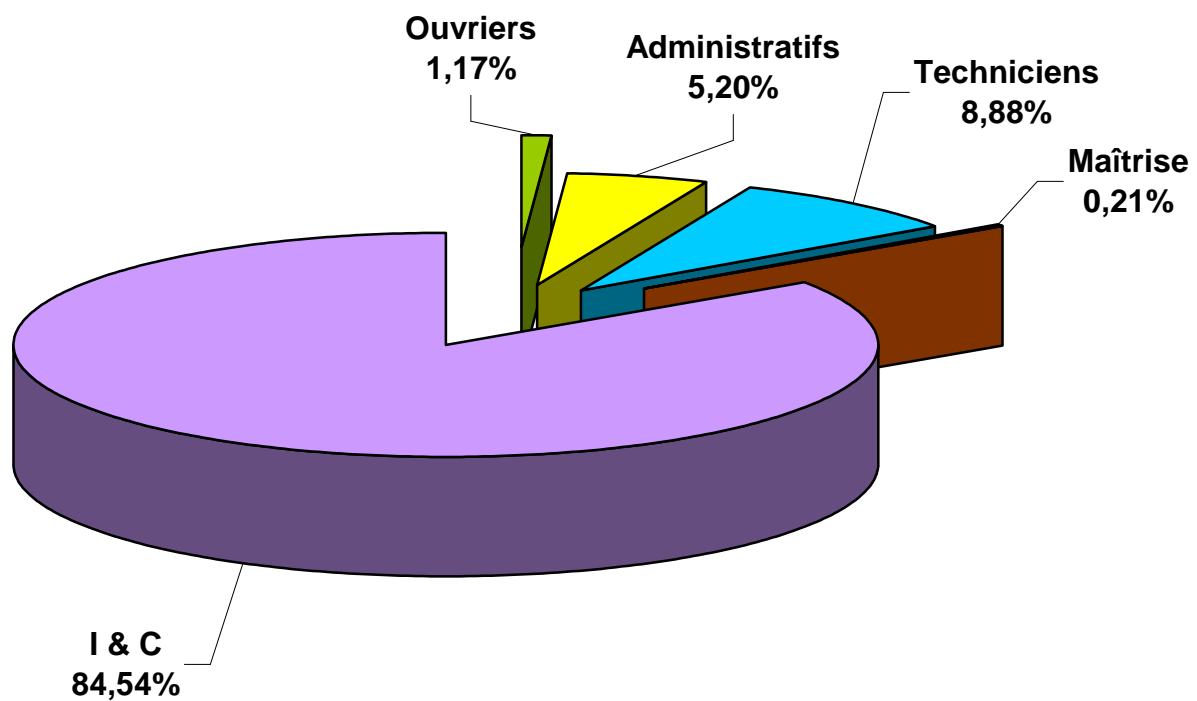
STRUCTURE DE L'EFFECTIF ET DE LA MASSE SALARIALE (hors CASA)

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	POURCENTAGE DE L'EFFECTIF	POIDS DE MASSE SALARIALE* ANNUELLE
OUVRIERS	2.39%	1.17%
ADMINISTRATIFS	8.11%	5.20%
TECHNICIENS	14.07%	8.88%
MAITRISE	0.28%	0.21%
TOTAL ATAM	22.46%	14.29%
ING. & CADRES POS. I	2.63%	1.71%
ING. & CADRES POS. II	28.38%	25.25%
ING. & CADRES POS. III A	31.31%	37.01%
ING. & CADRES POS. III B	12.83%	20.57%
TOTAL ING. & CADRES	75.15%	84.54%
ENSEMBLE DES CATEGORIES	100%	100%

Informations valides au 31 octobre 2009

- * Mensuels : au 31.10.09 salaire de base x 13 + la prime d'ancienneté x12 + rém variable
- Ing. & Cadres : au 31.10.09 salaire de base x 12 + rémunération variable

**POIDS DES CATEGORIES DANS LA COMPOSITION
DE LA MASSE SALARIALE AU 31/10/2009 (HORS 3C)
y compris P.A. et R.V.**



SMIC ET SALAIRE MINI THALES COMMUNICATIONS

L'évolution du SMIC depuis le 1er juillet 1998 s'établit ainsi :

Date	Montant Mensuel en euros	Horaire
1 ^{er} Juillet 2000	6,41 ^{EUR} /h soit 1 083,29 ^{EUR}	39 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2001	6,67 ^{EUR} /h soit 1 011,64 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2002	6,83 ^{EUR} /h soit 1 035,91 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2003	7,19 ^{EUR} /h soit 1 090,50 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2004	7,61 ^{EUR} /h soit 1 154 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2005	8,03 ^{EUR} /h soit 1 218 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2006	8.27 ^{EUR} /h soit 1 254.31 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2007	8.44 ^{EUR} /h soit 1 280.07 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2008	8.71 ^{EUR} /h soit 1 321.02 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires
1 ^{er} Juillet 2009	8.82 ^{EUR} /h soit 1 337.70 ^{EUR}	35 h/hebdomadaires

L'augmentation constatée ressort à : $\frac{8.82^{\text{EUR}}}{8.71^{\text{EUR}}} =$ + 1.26 % en revalorisation sur une année

Sur une période de quatre années (depuis le 1er juillet 2005) le SMIC a été revalorisé de

$$\frac{8.82^{\text{EUR}}}{8.03^{\text{EUR}}} = + 9.84 \%$$

**SALAIRE MINI A
TCF EN
OCTOBRE 2007**

Au 31 Octobre 2007, la rémunération minimale significative ressort à :

- a) 1 572 ^{EUR} si l'on prend le 25ème salaire de base le plus bas
- b) 1 499 ^{EUR} si l'on prend la moyenne des 15 salaires les moins élevés.

L'augmentation du salaire mini significatif comparable à THALES Communications entre Décembre 2006 et Octobre 2007 s'établit à :

**AUGMENTATION
DU SALAIRE MINI
TCF**

$$a) \frac{1\,572 \text{ EUR}}{1\,506 \text{ EUR}} = + 4.38 \%$$

$$b) \frac{1\,499 \text{ EUR}}{1\,458 \text{ EUR}} = + 2.81 \%$$

**COMPARAISON
SMIC & SALAIRE
MINI TCF
octobre 2007**

La comparaison entre le salaire mini significatif de THALES Communications et le SMIC fait ressortir un écart de :

$$a) \frac{1572 \times 1.08333^*}{8.44 \times 151.67} = \frac{1703}{1280} = + 33.04 \%$$

$$b) \frac{1499 \times 1.08333^*}{8.44 \times 151.67} = \frac{1624}{1280} = + 26.87 \%$$

Si, l'on prend le salaire correspondant au 1er centile comme rémunération minimale significative, soit 1604 ^{EUR} à THALES Communications en octobre 2007, l'écart avec le SMIC ressort à :

$$\frac{1604 \times 1.08333^*}{8.44 \times 151.67} = \frac{1738}{1280} = + 35.78 \%$$

- * Pour la comparaison, ce taux comprend :
- le taux de base,
 - l'incidence mensuelle de la gratification annuelle (+ 8.33 %).

**SALAIRE MINI A
TCF EN
OCTOBRE 2008**

Au 31 Octobre 2008, la rémunération minimale significative ressort à :

- a) 1 655 ^{EUR} si l'on prend le 25ème salaire de base le plus bas
 b) 1 513 ^{EUR} si l'on prend la moyenne des 15 salaires les moins élevés.

L'augmentation du salaire mini significatif comparable à THALES Communications entre Décembre 2007 et Octobre 2008 s'établit à :

**AUGMENTATION
DU SALAIRE MINI
TCF**

$$a) \frac{1\,655 \text{ EUR}}{1\,572 \text{ EUR}} = +5.28 \%$$

$$b) \frac{1\,513 \text{ EUR}}{1\,499 \text{ EUR}} = +1.00 \%$$

**COMPARAISON
SMIC & SALAIRE
MINI TCF
octobre 2008**

La comparaison entre le salaire mini significatif de THALES Communications et le SMIC fait ressortir un écart de :

$$a) \frac{1\,655 \times 1.08333^*}{8.71 \times 151.67} = \frac{1\,793}{1\,321} = +35.73 \%$$

$$b) \frac{1\,513 \times 1.08333^*}{8.71 \times 151.67} = \frac{1\,639}{1\,321} = +24.07 \%$$

Si, l'on prend le salaire correspondant au 1er centile comme rémunération minimale significative, soit 1 685 ^{EUR} à THALES Communications en octobre 2008, l'écart avec le SMIC ressort à :

$$\frac{1\,685 \times 1.08333^*}{8.71 \times 151.67} = \frac{1\,825}{1\,321} = +38.15 \%$$

* Pour la comparaison, ce taux comprend :

- le taux de base,
- l'incidence mensuelle de la gratification annuelle (+ 8.33 %).

**SALAIRE MINI A
TCF EN
OCTOBRE 2009**

Au 31 Octobre 2009, la rémunération minimale significative ressort à :

- a) 1 720^{EUR} si l'on prend le 25ème salaire de base le plus bas
 b) 1 573^{EUR} si l'on prend la moyenne des 15 salaires les moins élevés.

L'augmentation du salaire mini significatif comparable à THALES Communications entre Décembre 2008 et Octobre 2009 s'établit à :

**AUGMENTATION
DU SALAIRE MINI
TCF**

$$a) \frac{1\,720\text{ EUR}}{1\,655\text{ EUR}} = + 3.93 \%$$

$$b) \frac{1\,573\text{ EUR}}{1\,513\text{ EUR}} = + 3.96 \%$$

**COMPARAISON
SMIC & SALAIRE
MINI TCF
octobre 2009**

La comparaison entre le salaire mini significatif de THALES Communications et le SMIC fait ressortir un écart de :

$$a) \frac{1\,720 \times 1.08333^*}{8.82 \times 151.67} = \frac{1\,863}{1\,337} = + 39.34 \%$$

$$b) \frac{1\,573 \times 1.08333^*}{8.82 \times 151.67} = \frac{1\,704}{1\,337} = + 27.45 \%$$

Si, l'on prend le salaire correspondant au 1er centile comme rémunération minimale significative, soit ^{EUR} à THALES Communications en octobre 2009, l'écart avec le SMIC ressort à :

$$\frac{1\,766 \times 1.08333^*}{8.82 \times 151.67} = \frac{1\,913}{1\,337} = + 43.08 \%$$

- * Pour la comparaison, ce taux comprend :
 - le taux de base,
 - l'incidence mensuelle de la gratification annuelle (+ 8.33 %).

ENSEMBLE DES CATEGORIES

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009
HORS ING/CADRES 3 C

	HOMMES	FEMMES	HOMMES + FEMMES
EFFECTIF	3956	1097	5053
SALAIRE MOYEN ANNUEL EN EUR	56 149	45 696	53 880
AGE MOYEN (aa mm)	43 12	44 11	44 03
ANCIENNETE MOYENNE	16 02	19 03	16 10

Appointements de base au 31.10.2009 (R.P. + PROVINCE).

- Mensuels : salaire de base x 13 + prime d'ancienneté x 12
- Cadres : salaire de base x 12 + rémunération variable

OUVRIERS

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

	EFFECTIF	SALAIRE MOYEN EN EUROS	PRIME D'ANCIENNETE MOYENNE EN EUROS	AGE MOYEN (aa mm)	ANCIENNETE MOYENNE (aa mm)
NIVEAU 2 H	7	1 665	89	34 09	09 05
F	15	1 660	91	37 04	10 10
E	22	1 662	90	36 06	10 05
NIVEAU 3 H	25	1 853	146	41 06	17 07
F	52	1 885	168	45 07	23 06
E	77	1 875	161	44 03	21 07
NIVEAU 4 H	12	2 151	195	53 06	33 03
F	10	2 177	191	54 05	32 02
E	22	2 165	193	53 12	32 08
ENSEMBLE H	42	1 893	148	43 03	19 11
F	79	1 887	157	45 04	22 05
E	121	1 889	154	44 07	21 07

(R.P. + PROVINCE) coefficient moyen :

Appointements de base au 31/10/2009 hors gratification annuelle

ADMINISTRATIFS

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

	EFFECTIF	SALAIRE MOYEN EN EUROS	PRIME D'ANCIENNETE MOYENNE EN EUROS	AGE MOYEN (aa mm)	ANCIENNETE MOYENNE (aa mm)
NIVEAU 2 H	3	1 683	88	39 03	09 11
F	5	1 725	128	44 10	23 08
E	8	1 699	103	41 04	15 01
NIVEAU 3 H	12	1 884	149	45 06	19 03
F	40	1 837	144	44 09	20 03
E	52	1 848	145	44 11	19 12
NIVEAU 4 H	17	2 171	184	51 11	28 09
F	71	2 193	184	51 08	28 07
E	88	2 189	184	51 08	28 07
NIVEAU 5 H	40	2 626	231	52 10	27 11
F	222	2 705	215	49 12	24 09
E	262	2 693	218	50 05	25 03
ENSEMBLE H	74	2 337	197	50 06	2 505
F	336	2 485	200	49 08	24 12
E	410	2 458	199	49 10	25 01

Appointements de base au 31/10/2009 hors gratification annuelle

TECHNICIENS

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

	EFFECTIF	SALAIRE MOYEN EN EUROS	PRIME D'ANCIENNETE MOYENNE EN EUROS	AGE MOYEN (aa mm)	ANCIENNETE MOYENNE (aa mm)
NIVEAU 3 H	11	1 917	162	40 06	17 11
F	13	1 973	158	49 01	27 08
E	24	1 947	160	45 02	2 302
NIVEAU 4 H	70	2 027	149	44 05	2 0 09
F	32	2 094	185	50 12	31 01
E	102	2 048	161	46 06	23 12
NIVEAU 5 H	509	2 486	211	47 01	23 02
F	76	2 527	203	46 06	21 10
E	585	2 491	210	46 12	22 12
ENSEMBLE H	590	2 421	203	46 08	22 09
F	121	2 353	193	47 12	2 411
E	711	2 409	201	46 11	23 02

Appointements de base au 31/10/2009 hors gratification annuelle

MAITRISE

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

	EFFECTIF	SALAIRE MOYEN EN EUROS	PRIME D'ANCIENNETE MOYENNE EN EUROS	AGE MOYEN (aa mm)	ANCIENNETE MOYENNE (aa mm)
NIVEAU 4 H	1				
F					
E	1	n.c	n.c	n.c	n.c
NIVEAU 5 H	12	2 783	258	51 04	28 06
F	1	n.c	n.c	n.c	n.c
E	13	2 743	256	51 09	29 02
ENSEMBLE H	13	2 738	255	50 10	28 06
F	1	n.c	n.c	n.c	n.c
E	14	2 705	254	51 03	29 01

Appointements de base au 31/10/2009 hors gratification annuelle

INGENIEURS ET CADRES

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

		EFFECTIF	SALAIRE MOYEN EN EUROS	SALAIRE MOYEN AVEC R.V. EN EUROS	AGE MOYEN (aa mm)	ANCIENNETE MOYENNE (aa mm)
POS.1	H	103	2 888	2 937	25 06	01 01
	F	30	2 869	2 882	25 04	01 12
	E	133	2 884	2 925	25 05	01 01
POS. 2	H	1180	3 709	3 996	38 12	11 10
	F	254	3 712	3 991	38 05	12 02
	E	1434	3 709	3 995	38 10	11 10
POS.3A	H	1375	4 804	5 306	45 07	16 03
	F	207	4 830	5 312	44 07	16 01
	E	1582	4 808	5 307	45 06	16 03
POS.3B	H	579	6 365	7 213	50 02	19 02
	F	69	6 285	7 101	49 06	20 06
	E	648	6 357	7 201	50 01	19 04
ENSEMBLE	H	3 237	4 623	5 094	43 04	14 08
	F	560	4 397	4 803	41 05	13 12
	E	3797	4 590	5 051	43 01	14 07

Appointements de base au 31/10/2009

Salaire de base 12 mois. Rémunération variable prise en compte dans le fichier du personnel, ramenée à son incidence mensuelle (inclus dans le calcul les salariés non bénéficiaires en 2009).

ANALYSE par Position des ING. & CADRES POS. I à III B "PRESENTS" sur l'Attribution de Rémunération Variable aux Bénéficiaires en OCTOBRE 2009

I & C	PRESENTS*	EFF. BENEF en %	MONTANT RV				
	Bénéficiaires**		5 cent	Q 1	Q2	Q 3	95 cent
POS. I	133 35	26.3	845	1 049	1 642	2 747	3 577
POS. II	1434 1267	88.3	2 253	3 516	3 948	4 352	5 002
POS. III A	1582 1479	93.4	3 915	5 392	6 290	7 174	8 582
POS. III B	648 612	94.4	6 482	8 822	10 419	11 840	15 394

612

Source : Etat de Gestion d'octobre 2009 (lecture directe)

* Ensemble du personnel "présent" au 31 octobre 2009

** Effectif ayant bénéficié d'une rémunération variable entre janvier et octobre 2009 et présent au 31/10/09

**ANALYSE PAR POSITION DES ING & CADRES I à III B « PRESENTS » SUR
L'ATTRIBUTION DE REMUNERATION VARIABLE EN 2009
% DU VARIABLE SUR LE SALAIRE ANNUEL MOYEN**

NIVEAU	EFFECTIF	EFFECTIF BENEFICIAIRE	EFFECTIF BENEFICIAIRE EN %	SALAIRE MOYEN MENSUEL (au 31.12.08)	REM VAR MOYENNE	% REM VARIABLE/SALAIRE MOYEN ANNUEL
POS. I	133	35	26.3	2 978 €	1 882 €	5.27 %
POS. II	1 434	1 267	88.3	3 686 €	3 879 €	8.77 %
POS. III A	1 582	1 479	93.4	4 744 €	6 321 €	11.10 %
POS. III B	648	612	94.4	6 249 €	10 561 €	14.08 %
ENSEMBLE	3 797	3 393	89.4	4 678 €	6 128 €	10.92 %

Effectif au 31/10/09

**Distribution en % par Catégorie professionnelle
et par tranche d'augmentation des « PRESENTS/PRESENTS »
de Janvier à Octobre 2009 (augmentation avec ou sans promotion)**

	PRESENTS* Augmentés**	Aug en %	0 %	> 0 % à < 2 %	≥ 2 % à < 3 %	≥ 3 % à < 4 %	≥ 4 % à < 5 %	≥ 5 % à < 6 %	≥ 6 % à < 7 %	≥ 7 % à < 8 %	≥ 8 % à < 9 %	≥ 9 %
NIV. I à IV	412 312	75.7	24.3	50.2	7.1	10.9	4.1	1.5	1.2	0.2		0.5
NIV. V	839 747	89	11	68.9	12.1	3.8	3	0.6	0.5			0.1
Mensuels	1 251 1 059	84.7	15.3	62.7	10.5	6.2	3.4	0.9	0.7	0.1		0.2
I & C (hors 3C)	3 574 3 237	90.6	9.4	6.5	27.2	30.6	12.7	6.2	3.2	1.7	1.1	1.4
ENS.	4 825 4 296	89	11	21	22.9	24.2	10.3	4.8	2.6	1.3	0.8	1.1

* Ensemble du personnel "présent" au sein de la société de janvier à octobre 2009

** Effectif ayant bénéficié d'une augmentation individuelle entre janvier et octobre 2009

Source : Etat 660/S à fin octobre 2009

**Distribution en % par Position et par Tranche d'augmentation
des INGENIEURS & CADRES POS. I à III B « PRESENTS/PRESENTS »
de Janvier à Octobre 2009 (augmentation avec ou sans promotion)**

	PRESENTS* Augmentés**	Aug en %	0 %	> 0 % à < 2 %	≥ 2 % à < 3 %	≥ 3 % à < 4 %	≥ 4 % à < 5 %	≥ 5 % à < 6 %	≥ 6 % à < 7 %	≥ 7 % à 8 %	≥ 8 % à < 9 %	≥ 9 %
POS. I	75 23	30.7	69.3	5.3	14.7	9.4		1.3				
POS. II	1 357 1 215	89.5	10.5	6	26.5	31.2	13.4	6.3	2.3	1.5	0.5	1.8
POS III A	1 514 1 414	93.4	6.6	6.1	27.8	32.7	12.9	6.1	3.7	1.9	1.5	0.7
POS. III B	628 585	93.1	6.9	8.4	29	26.6	12	7	4.3	2.2	1.4	2.2
ENS. POS. I à III B	3 574 3 237	90.6	9.4	6.5	27.2	30.6	12.7	6.2	3.2	1.7	1.1	1.4

* Ensemble du personnel "présent" au sein de la société de janvier à octobre 2009

** Effectif ayant bénéficié d'une augmentation individuelle entre janvier et octobre 2009

Source : Etat 660/S à fin Octobre 2009

**ETUDE SPECIFIQUE DES SENIORS
ANNEE 2009 - TAUX DE PROMOTION ET D'AUGMENTATION**

Le pourcentage du "PRESENT PROMU ou AUGMENTE" ⁽¹⁾ ayant bénéficié d'une augmentation individuelle dans chaque catégorie professionnelle pour l'ensemble de TCF est le suivant :

CATEGORIES		PROMUS ET/OU AUGMENTES			NI PROMUS NI AUGMENTES		
		TCF	Région parisienne	hors région parisienne	TCF	Région parisienne	hors région parisienne
OUVRIERS	TOTAL	67.7	-	67.7	32.3	-	32.3
	<i>dont + de 50 ans</i>	60	-	60	40	-	40
ATAM	TOTAL	86.8	87.4	86.4	13.2	12.6	13.6
	<i>dont + de 50 ans</i>	84.6	87.8	81.9	15.4	12.2	18.1
MENSUELS	TOTAL	84.9	87.4	83.5	15.1	12.6	16.5
	<i>dont + de 50 ans</i>	82.6	87.8	78.7	17.4	12.2	21.3
I/C	TOTAL	90.7	90.5	91.1	9.3	9.5	8.9
	<i>dont + de 50 ans</i>	91.9	92.1	90.8	8.1	7.9	9.2
ENSEMBLE	TOTAL	89.1	90.1	86.9	10.9	9.9	13.1
	<i>dont + de 50 ans</i>	88.3	91.1	82.3	11.7	8.9	17.7

(1) :hors impact de la rémunération variable.

Source : Etat C 94 E 06 662/S d'octobre 2009, Distribution en % des bénéficiaires d'AI

**Distribution en % par Catégorie professionnelle
et par tranche d'augmentation des « PRESENTS/PRESENTS »
de Janvier à Octobre 2009
(augmentation avec ou sans promotion)**

	Présents *	Augmentés **	Aug en %	0%	> 0 % à < 2 %	≥ 2 % à < 3 %	≥ 3 % à < 4 %	≥ 4 % à < 5 %	≥ 5 % à < 6 %	≥ 6 % à < 7 %	≥ 7 % à < 8 %	≥ 8 % à < 9 %	≥ 9 %
NIV. I à IV	412	312	75.7	24.3	50.2	7.1	10.9	4.1	1.5	1.2	0.2	-	0.5
<i>dont + 50 ans</i>	<i>215</i>	<i>153</i>	<i>71.2</i>	<i>28.8</i>	<i>51.1</i>	<i>7.4</i>	<i>7</i>	<i>3.3</i>	<i>0.5</i>	<i>1.4</i>	-	-	<i>0.5</i>
NIV. V	839	747	89	11	68.9	12.1	3.8	3	0.6	0.5	-	-	0.1
<i>dont + 50 ans</i>	<i>452</i>	<i>398</i>	<i>88</i>	<i>12</i>	<i>68.4</i>	<i>10.8</i>	<i>3.5</i>	<i>4.4</i>	<i>0.2</i>	<i>0.7</i>	-	-	-
Mensuels	1 251	1 059	84.7	15.3	62.7	10.5	6.2	3.4	0.9	0.7	0.1	-	0.2
<i>dont + 50 ans</i>	<i>667</i>	<i>551</i>	<i>82.6</i>	<i>17.4</i>	<i>62.8</i>	<i>9.8</i>	<i>4.7</i>	<i>4</i>	<i>0.3</i>	<i>0.9</i>	-	-	-
I & C	3 574	3 237	90.6	9.4	6.5	27.2	30.6	12.7	6.2	3.2	1.7	1.1	1.4
<i>dont + 50 ans</i>	<i>1 066</i>	<i>980</i>	<i>91.9</i>	<i>8.1</i>	<i>12.2</i>	<i>43.6</i>	<i>24.9</i>	<i>5.5</i>	<i>2.9</i>	<i>1.6</i>	<i>0.6</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>
ENS.	4 825	4 296	89	11	21	22.9	24.2	10.3	4.8	2.6	1.3	0.8	1.1
<i>dont + 50 ans</i>	<i>1 733</i>	<i>1 531</i>	<i>88.3</i>	<i>11.7</i>	<i>31.7</i>	<i>30.6</i>	<i>17.1</i>	<i>5</i>	<i>1.9</i>	<i>1.3</i>	<i>0.3</i>	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>

Source : Etat 662/S à fin octobre 2009

INGENIEURS ET CADRES III C (hors Seniors Executive)

EFFECTIF ACTIF AU 31/10/2009

	HOMMES + FEMMES
EFFECTIF	145 (11 F + 134 H)
SALAIRE MOYEN ANNUEL EN EUR (Base)	100 747
AGE MOYEN	51 ans et 7 mois
ANCIENNETE MOYENNE	19 ans et 11 mois

Appointements de base au 31.10.2009 (R.P. + PROVINCE).

**ANALYSE DES ING & CADRES III C « PRESENTS/PRESENTS » SUR
L'ATTRIBUTION DE REMUNERATION VARIABLE EN 2009
% DU VARIABLE SUR LE SALAIRE ANNUEL MOYEN**

ANNEE	EFFECTIF	EFFECTIF BENEFICIAIRE	EFFECTIF BENEFICIAIRE EN %	SALAIRE MOYEN MENSUEL	REM. VAR. MOYENNE	% REM. VAR./SALAIRE MOYEN ANNUEL
2009	145	142	97.9%	8 138 €	23 185 €	23.7 %

Source : Etat C94E06 662/S : Effectif présent Présent de Janvier 2009 à Octobre 2009

**Distribution en % par Tranche d'augmentation
des INGENIEURS & CADRES POS. III C « PRESENTS/PRESENTS »
De Janvier à Octobre 2009
(augmentation avec ou sans promotion)**

Année	PRESENTS Augmentés	Aug en %	0 %	> 0 % à < 2 %	≥ 2 % à < 3 %	≥ 3 % à < 4 %	≥ 4 % à < 5 %	≥ 5 % à < 6 %	≥ 6 % à < 7 %	≥ 7 % à 8 %	≥ 8 % à < 9 %	≥ 9 %
			2009	145 117	80.7	19.3	13.1	22.8	18.6	12.4	4.8	2.8

(1) Personnel présent du 1^{er} Janvier au 31 Octobre 2009 = + 100 %

